

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 8 Octobre 2020 à la Salle des Fêtes de Marignac

L'an deux mille vingt et le 8 Octobre à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 65

ABADIA Jean-François / HERVAS Mario / LARRIEU André / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / SECAIL Henri / CASTELL José / CASTEX Claude / CAU Claude / CAU Marcel / CAUSSETTE Guillaume / CAZES Sabine / CHEVREL Bernadette / COLLA Serge / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / DUPLAN Patrick / GARRIGUES André / D'HAENE Alain / EXPOSITO Murielle / FILLASTRE André / GUAUS Bernard / HUET Serge / JACQUARD Claude / LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MARTIN François / MINEC Hervé / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PELAYO Gabriel / PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Jacques / RIBIS Francis / RIVES Jean-Jacques / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / GUALLAR Christian / SARRAUTE Daniel / SERRANO Georges / MAURETTE Bernard / TINE Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 30

BRUNA Laurent / BRUNET LACOUE Françoise / CASTEX Marie-Thérèse / CHAPOT Denis / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DUPLEICH Jean-Luc / ELIE Patrick / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / HAEIN Thierry / JAMME Henri / LACOMBE Claude / LAMORA Christel / MELAZZINI André / MORETTO Joseph / PALACIN John / PENETRO Pascal / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PRAT Philippe / RENAUD Annie / RIVAL Patrice / SACAZE Jean-François / SAULNERON Patrick / THÉBÉ Henri / TONIOLO Gilles / VERDIER Jean

Procurations : 6

DUPLEICH Jean-Luc a donné procuration à BISTOLFI Patrick
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
RIVAL Patrice a donné procuration à PUENTE Alain
SACAZE Jean-François a donné procuration à REDONNET Jean-Luc
SAULNERON Patrick a donné procuration à COLLA Serge
TONIOLO Gilles a donné procuration à DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne

Vote : Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement

Le Président informe les membres du conseil de communauté qu'il est constaté aujourd'hui un impact négatif de la réforme du lycée et du baccalauréat sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan. Une baisse des effectifs au lycée, de l'ordre de 20 %, tous niveaux confondus, a été relevée, cette année par le Rectorat de l'académie de Toulouse et l'Office Public de la Langue Occitane.

En effet, avec le nouveau baccalauréat, une langue régionale prise en option facultative possède un coefficient, trois fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1 % environ de la note finale. De plus, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs. Certes, un enseignement de spécialité « Langue et culture régionales » a été créé dans le cadre de la réforme, mais il est mis en concurrence avec d'autres matières, comme les Mathématiques, les langues étrangères ou les Sciences Économiques et Sociales et n'est ouvert que dans trois lycées de l'académie de Toulouse. L'enseignement de nos langues et cultures régionales, déjà précaire, insuffisant et fragile, se trouve donc menacé de disparition, sans amendement de cette réforme.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux, à laquelle s'ajoute celle des fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas encore été amendée, condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Le Président propose aux membres du conseil de demander l'amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement en rappelant l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Éducation, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (cf. article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage. »

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

- demande l'amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président,
Alain PUENTE

Acte rendu exécutoire après le dépôt
En sous-préfecture de Saint-Gaudens du
Et publication ou notification du